

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	04/03/2025
date de convocation :	25/02/2025

n° de délibération :	DE2025 - 01
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	8
suffrages exprimés :	10 (pour-10, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :	Compte financier unique (CFU) 2024 - Tous budgets principal et annexes en M57, M4, M49
----------------------------	---

Le quatre mars deux mille vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale		s'est retirée de la salle lors du vote	
BOUNOL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine		excusée, pouvoir à BLANC Alain	
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie	X		
VIDAL Fabrice		excusé, pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIEILLDENT Luc	X		

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les 3 budgets de la commune d'Esclanèdes pour exercer l'ensemble de ses compétences :

	libellé	nomenclature
1.	Budget Primitif Principal	M57
2.	Budget Primitif Annexe « Multiservices »	M4
3.	Budget Primitif Annexe « Eau - assainissement »	M49

Considérant la mise en place, à partir de l'année 2024, des CFU (Compte Financier Unique) pour tous les budgets de la commune ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif produit par l'ordonnateur et au compte de gestion produit par le comptable public ;

Considérant que le CFU constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion ;

Considérant que chaque budget fait l'objet d'un CFU dont les résultats, pour l'exercice 2024, se présentent ainsi :

1. BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL - Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	311 552.00	359 544.73	671 096.73
	Recettes réalisée (1)	B	143 465.34	373 362.85	516 828.19
	Restes à réaliser	C	17 923.82	0.00	17 923.82
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	304 628.83	442 004.00	746 632.83
	Dépenses réalisées (1)	E	158 178.89	283 116.39	441 295.28
	Restes à réaliser	F	141 471.66	0.00	141 471.66
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	-14 713.55	90 246.46	75 532.91
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (1/-)	H	-6 923.17	82 459.27	75 536.10
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	-21 636.72	172 705.73	151 069.01
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	-123 547.84	0.00	-123 547.84
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-145 184.56	172 705.73	27 521.17

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le 13/03/2025



ID : 048-214800567-20250304-CFU_2024_02-BF

2. BUDGET PRIMITIF ANNEXE "MULTISERVICES" - Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	19 990.51	6 697.45	26 687.96
	Recettes réalisées (1)	B	9 690.51	0.00	9 690.51
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	14 300.00	14 740.00	29 040.00
	Dépenses réalisées (1)	E	8 448.37	2 361.07	10 809.44
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	1 242.14	-2 361.07	-1 118.93
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-5 690.51	8 042.55	2 352.04
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	-4 448.37	5 681.48	1 233.11
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	-4 448.37	5 681.48	1 233.11

3. BUDGET PRIMITIF ANNEXE "EAU - ASSAINISSEMENT" - Résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024					
			Invest	Fonction	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	89 765.11	100 499.56	190 264.67
	Recettes réalisées (1)	B	22 778.00	112 098.44	134 876.44
	Restes à réaliser	C	0.00	0.00	0.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	158 978.00	180 206.00	339 184.00
	Dépenses réalisées (1)	E	18 388.28	99 133.11	117 521.39
	Restes à réaliser	F	0.00	0.00	0.00
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G=B-E	4 389.72	12 965.33	17 355.05
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	69 212.89	79 706.44	148 919.33
Solde (Invest) ou résultat de clôture (Fonct)	Excédent / déficit	G+H	73 602.61	92 671.77	166 274.38
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I=C-F	0.00	0.00	0.00
Résultat cumulé	Excédent/déficit	G+H+I	73 602.61	92 671.77	166 274.38

Le Conseil Municipal, après que le Maire se soit retiré de la salle (article L 2121-14 du CGCT) et ne participe pas au vote, à l'unanimité des membres présents,

VOTE et ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés dans les tableaux ci-dessus ;

AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des documents constituant les CFU 2024, en vue de leur transmission au Comptable Public.

Le secrétaire de séance,
Jérôme PALMIER

Le 1^{er} Adjoint,
Franck MEYRUEIX

Le Maire certifie sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte ;

- informe que le présent acte peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Nîmes, 6 Av. Feuchères, 30000 Nîmes, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr